

Dossier Permis de construire

Analyse et programme paysager

équipe

**LE
PERCHOIR**
PAYSAGE

Le perchoir paysage

81 rue de la République 69002 Lyon
leperchoirpaysage.fr
N° siret 831 686 274 000 26

Marylou BERTRAND : Cheffe de projet
marylou@leperchoirpaysage.fr
06 30 44 66 06



AAGroup Lille

22-24 Avenue du Peuple Belge
59800 Lille

Lily DERYCKE
07 61 69 50 19 | 03 20 89 49 49
lily.derycke@aagroup.fr



Création d'une chaufferie biomasse

Croisement rue Guilloux / chemin de la
Mouche à Saint-Genis-Laval (69230)

09/06/2025

MO:

Maitre d'ouvrage SOLEV

Immeuble INITIAL
5 rue Simone Veil
69200 VÉNISSIEUX
01.49.14.79.79

Maitre d'oeuvre MENTHE

55 Avenue Galline
69100 Villeurbanne
06.37.67.85.65



Sommaire

p.03 > 05 / analyse du site

Contexte à l'échelle de la ville et du quartier	03
Contexte historique végétal.....	04
Rappel du règlementaire.....	05

p.06 > 12 / enjeux et intentions

Les enjeux d'intégration dans son environnement proche.....	06
Les enjeux de préservation de la végétation existante.....	07
Plan d'intentions.....	08
Les ambiances végétales.....	09
Plan des travaux préparatoires.....	10
Plan de masse.....	11
Plan des clôtures.....	12

p.13 > 16 / palettes végétales

Plan de plantation.....	13
Les arbres.....	14
Les arbustes.....	15
Les herbacées.....	16

p.17 > 18 / éléments de biodiversité

Les arbres.....	14
Les arbustes.....	15

Analyse du site

_contexte à l'échelle de la ville et du quartier

Le projet concerne la construction d'une chaufferie biomasse, située à l'Est de la commune de Saint-Genis-Laval (69), le long du chemin de la Mouche.



Saint-Genis-Laval est une commune française située dans la métropole de Lyon, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

la commune est dans une zone de transition entre le climat semi-continental et le climat de montagne et est dans la région climatique Nord-est du Massif Central, caractérisée par une pluviométrie annuelle de 800 à 1 200 mm, bien répartie dans l'année.

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires artificialisés (66,2 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (58,4 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones urbanisées (44,7 %), zones agricoles hétérogènes (23,6 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (16,7 %), prairies (5,4 %), espaces verts artificialisés, non agricoles (4,8 %), cultures permanentes (3,7 %), forêts (1,2 %).

Le versant occidental est resté totalement rural. La partie orientale, elle, est quasi entièrement urbanisée. Cette urbanisation relève d'une double logique. Elle a commencé par la partie nord avec la multiplication des lotissements autour du centre historique et dans la continuité du développement de l'agglomération lyonnaise au-delà de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite. La part des appartements en immeubles tend à l'emporter aujourd'hui sur les maisons individuelles : ils représentent 56 %. La commune abrite plusieurs jardins, parcs et espaces paysagers. En 2014, la commune de Saint-Genis-Laval obtient le label « ville fleurie » avec « deux fleurs » attribuées par le Conseil national des villes et villages fleuris de France au concours des villes et villages fleuris.



La parcelle est situé en frange du tissu urbain destinée à l'habitation. Le terrain se trouve en zone URm2a et fait zone tampon entre des secteurs occupés par de l'habitat et des services, et la vaste zone d'activité de la Mouche.

Ce secteur organisé le long du chemin du Grand Revoyet, dit de « l'entrée Est », est assez hétérogène. C'est une zone au contact entre différents quartiers, morphologies et vocations de la partie Est de la commune de Saint-Genis-Laval : pavillonnaires diffus, quartier de collectifs des Collonges, ZI de la mouche.... De plus ce secteur est encadré au nord par le site de développement stratégique du vallon de Hôpitaux et au sud par l'autoroute A450, d'où un enjeu de connexions et de valorisation des activités économiques déjà en mutation.

Analyse du site _ contexte historique végétal

Analyse historique de l'évolution de la végétation sur le site et son environnement.

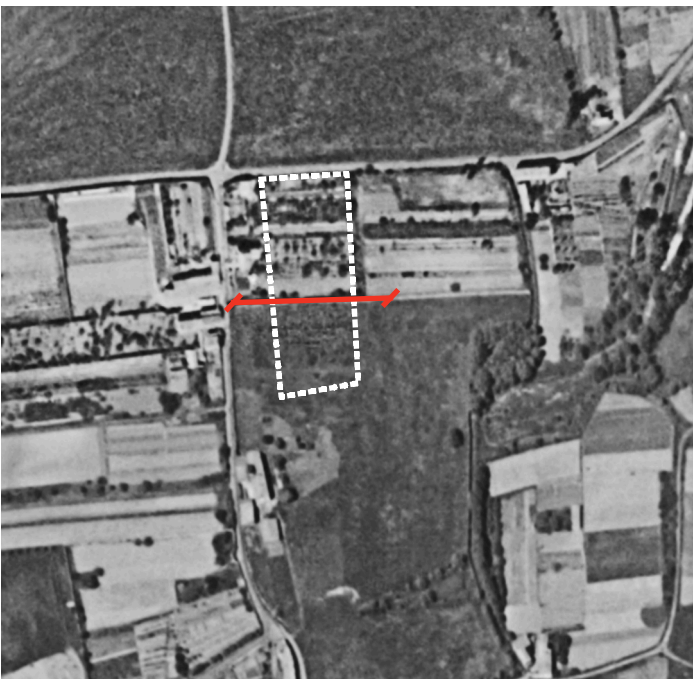


Photo aérienne 1950-1965 - Présence de cultures au Nord de la parcelle et végétation libre au Sud.

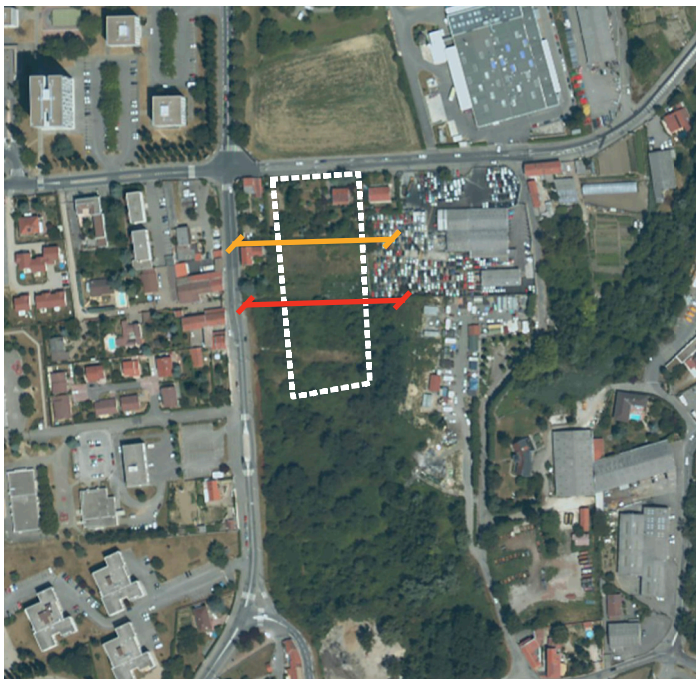


Photo aérienne 2000-2005 - urbanisation massive, apparition de l'alignement ch. du grand Revoyet. Maison individuelle au Nord de la parcelle.

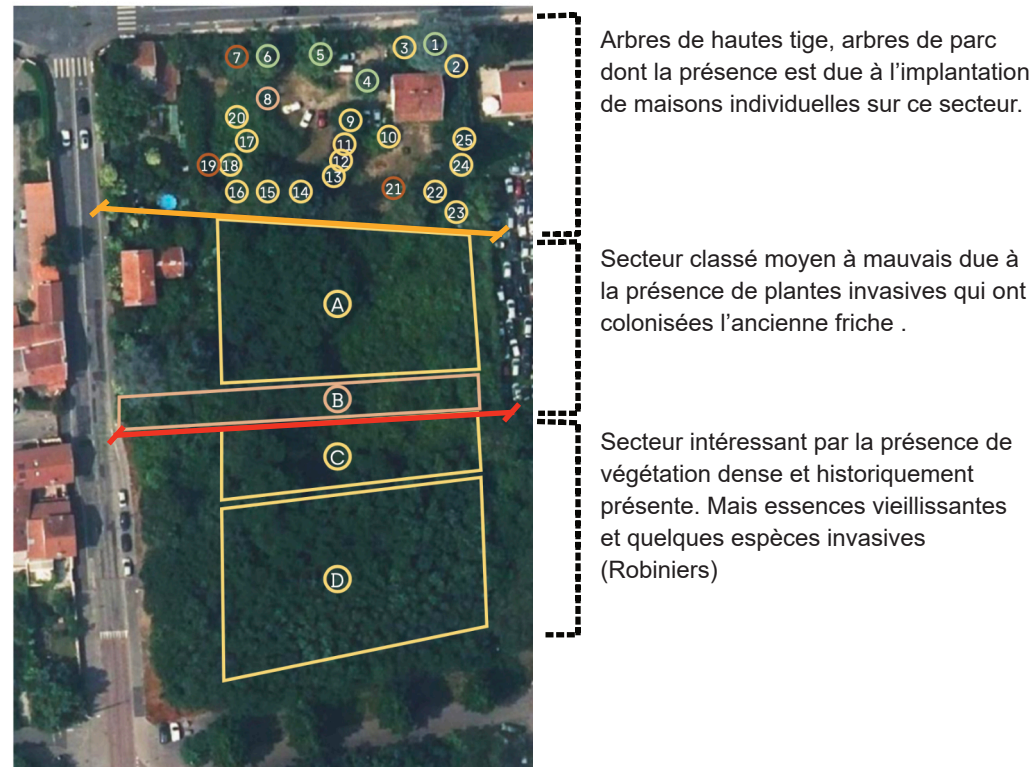


Photo aérienne 2006-2010 - apparition de l'alignement ch. de la Mouche. Habitation au Nord de la parcelle avec jardin privatif, friche au centre et végétation dense au Sud.



Photo aérienne actuelle - la friche au centre de la parcelle est colonisé par de la végétation invasive (Renouée du Japon, ronces, etc.)

Analyse phytosanitaire des arbres existants du site, effectuée le 29/07/2024.



Analyse du site _ contexte réglementaire

RAPPEL PLUIH DE LA MÉTROPOLÉ LYONNAISE

Implantation limite référence : Implantation avec fort recul et s’inscrit dans la séquence urbaine de l’ OAP N° 07

Implantation limites séparatives : 4m minimum sans HF/3

Hauteur : Dans la continuité des bâtiments environnants. Justification lié aux contraintes techniques

Emprise : NR

Pleine terre : NR

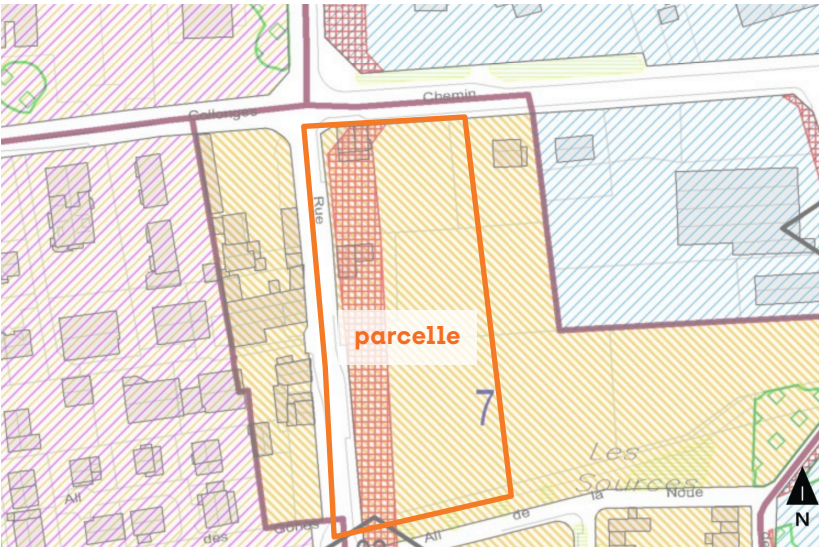
Stationnement : Le nombre de places de stationnement vélos et voiture est déterminé en fonction des besoins de la chaufferie. Il est demandé un arbres pour quatre place de stationnement ainsi que de limiter l’implacte visuel des stationnements depuis l’espace public.

Clôtures : elles s’élèvent à une hauteur maximale de 2 mètres. Dès lors qu’elles sont ajourées, elles peuvent être doublées de plantations composées d’essences variées, non invasives, adaptées à chaque site. Pour les constructions autres que celles destinées à l’habitation, des clôtures présentant des caractéristiques différentes peuvent être réalisées pour des raisons fonctionnelles ou de sécurité.

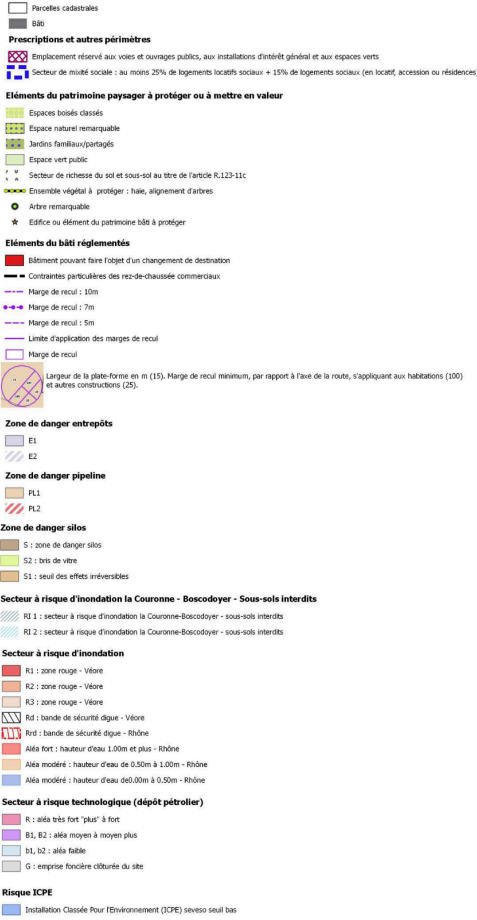
Toitures: végétalisées ou panneaux photovoltaïque pour les toitures plates de plus de 10m²

Limiter au strict nécessaire les surfaces imperméables

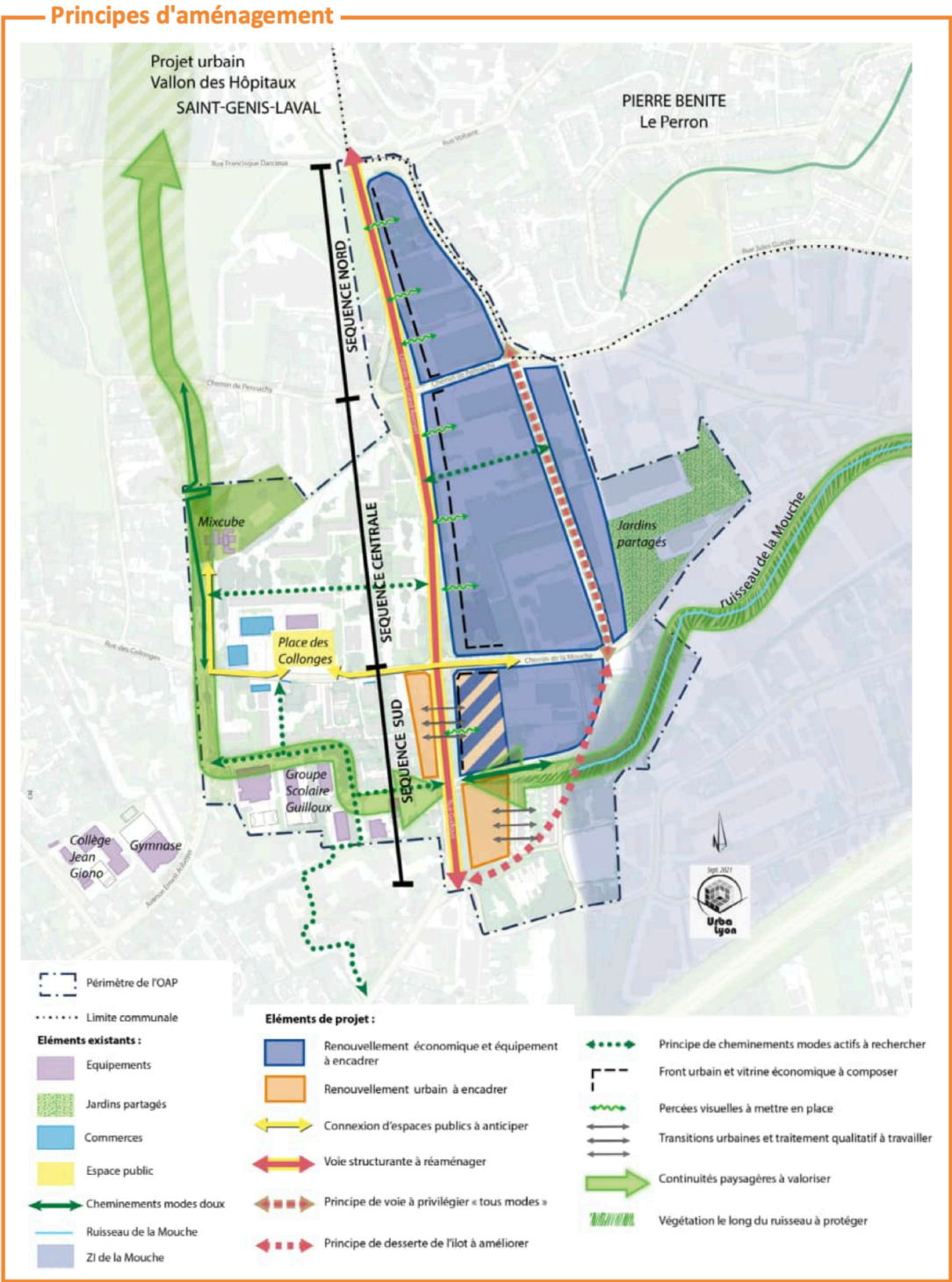
Eaux pluviales: par infiltration



Extrait PLUi-H



RAPPEL OAP N°7



Enjeux et intentions _ intégration du projet dans son environnement proche



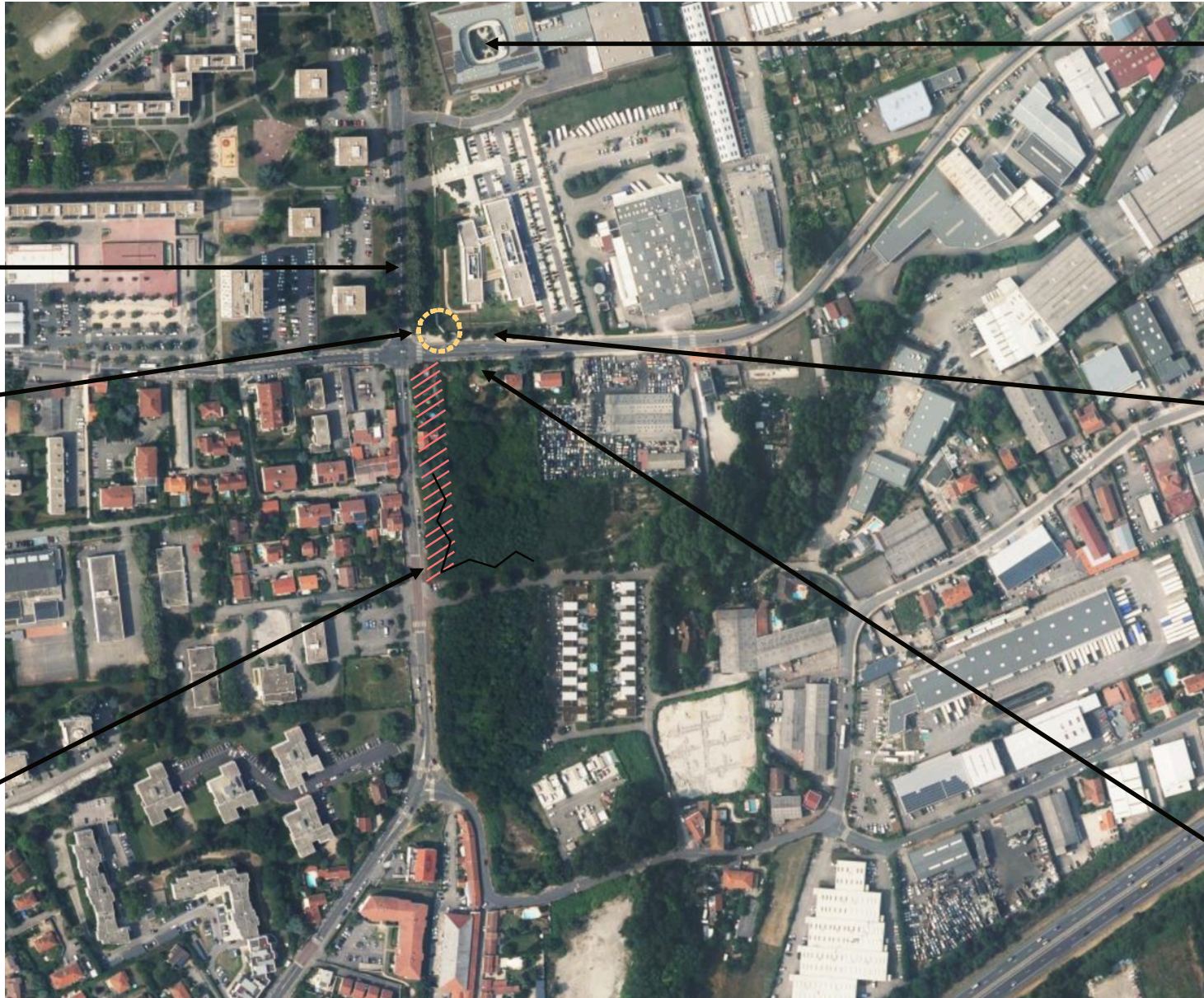
Alignement d'arbres de parc à prolonger ?



Traitement de l'angle de rue naturelle en gabions



Topographie existante à prendre en compte



Bâtiment moderne intégrer dans son environnement

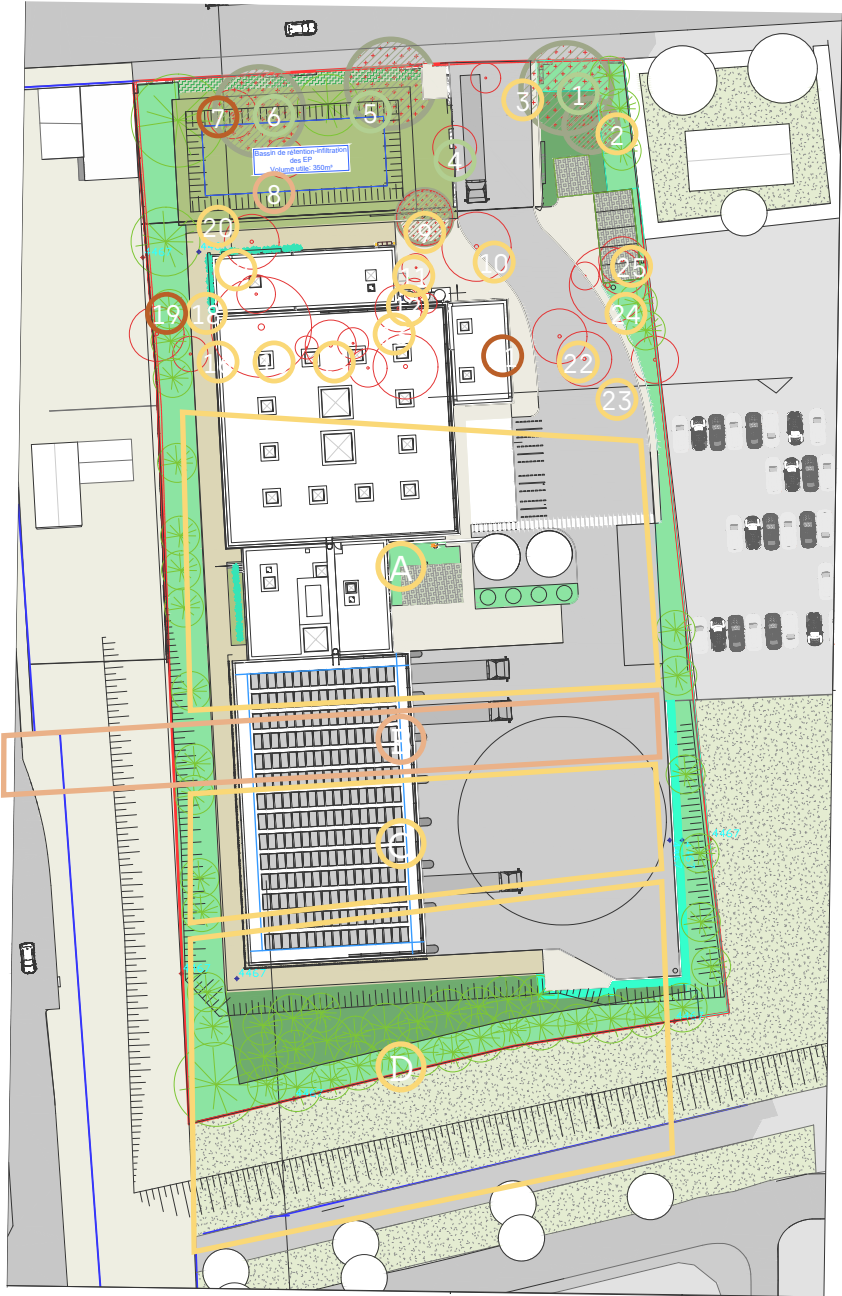


Haie végétale et arbres de parc à conserver



Haie végétale et arbres de parc à conserver

Enjeux et intentions _ prise en compte de la végétation existante



D'après l'analyse phytosanitaire (réalisée par le bureau d'étude Le perchier paysage en juillet 2024) et le plan d'architecture du bureau AA Group Lille nous pouvons établir que :

Arbres conservés : 5 unités [1;2;5;6;9]

Nombre d'arbres abattus : 26u

Défrichage : les zones A, B et C sont entièrement défrichées (composées majoritairement d'espèces envahissantes : renouée du japon, ronce et robinier faux-acacia)

Nombre d'arbres plantés : environ 55 unités:

4 arbres de grand développement, 25 arbres de petit à moyen développement en frange Ouest et une micro-foret de baliveaux d'environ 300m2.

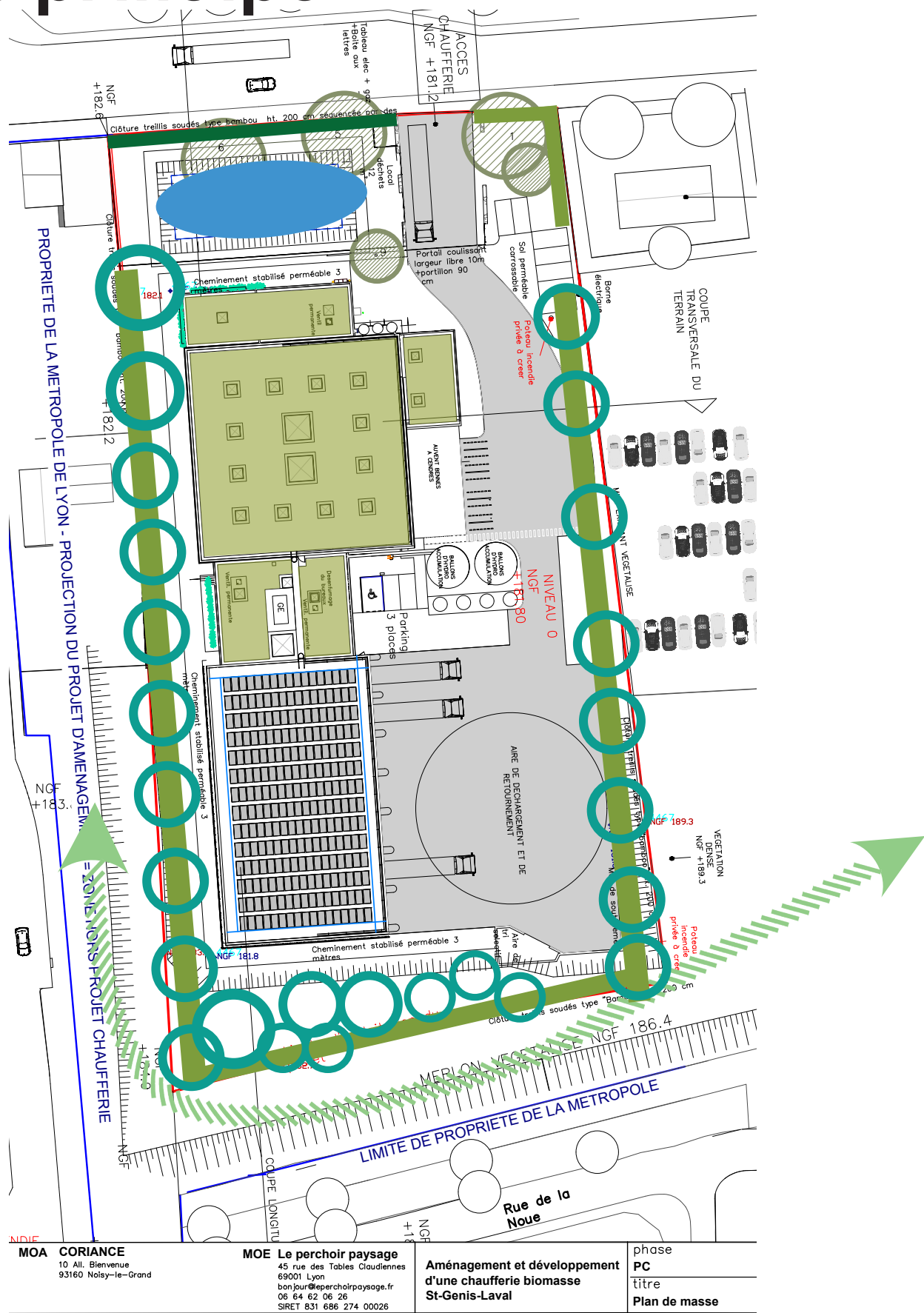
D'autre part, d'après le rapport du bureau d'étude EODD (réalisé en juillet 2023), aucune espèce protégée n'a été inventoriée mais 25 espèces exogènes envahissantes ont été recensées. Ces stations seront à traiter et des mesures en phase chantier et exploitation devront être prises afin de limiter leur expansion.

Un plan de déboisement est fourni avec cette notice.



Plan de recollement de l'analyse phytosanitaire et du plan architectes

Plan de principe



Légende :

- Périmètre d'intervention
- Arbres existants conservés
- Continuité paysagère valorisés
> Surface densément boisée
- Haie champêtre existante conservée
- Arbres plantés
- Haie champêtre multi-stratifiée
composée d'arbres de petit
développement et d'arbustes variés
- Bassin rétention-infiltration des eaux
pluviales
- Toitures végétalisées

Ambiances paysagères



Chemin de la Mouche

Photos données à titre d'exemple

Plan des travaux préparatoires

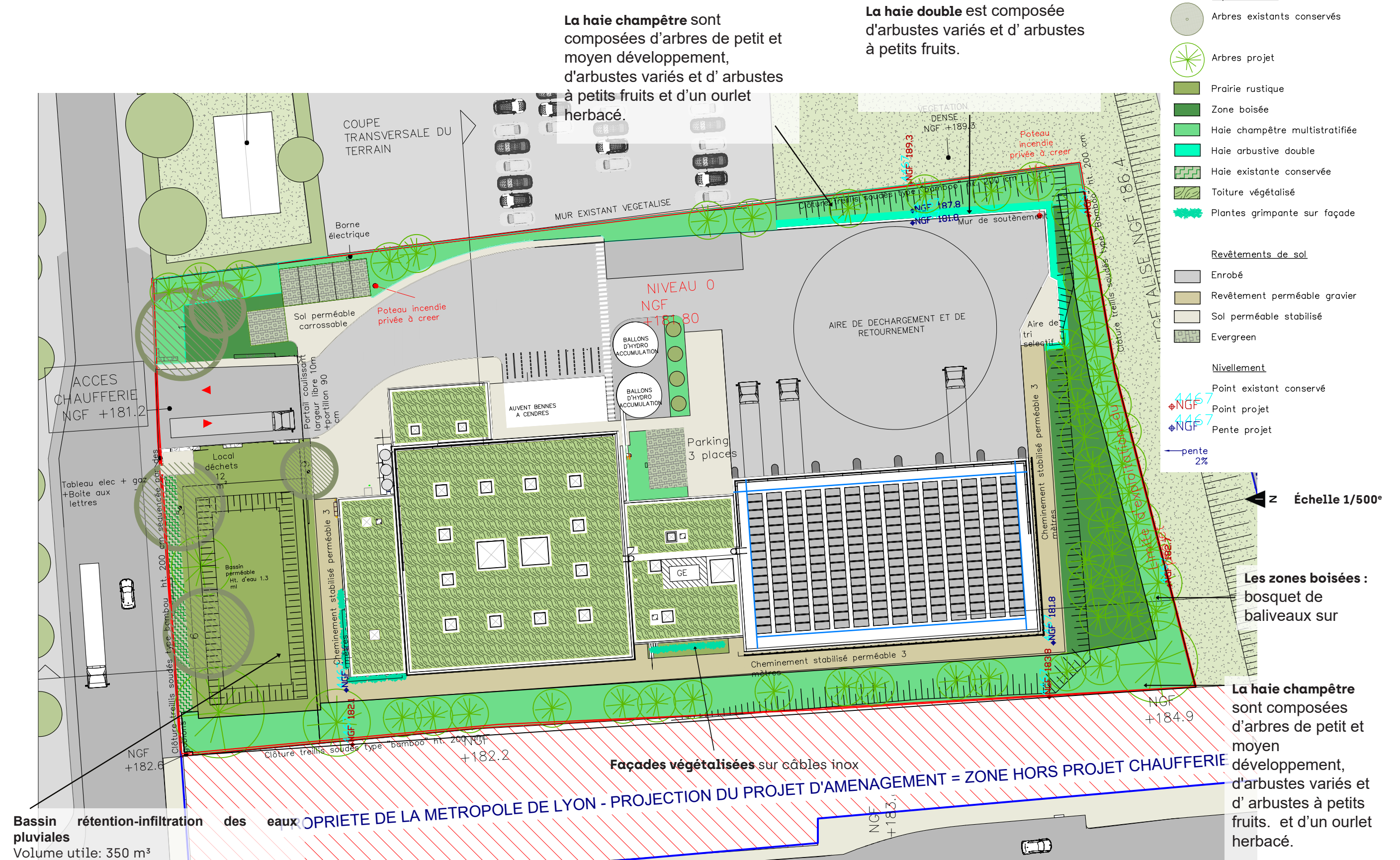
TRAVAUX PREPARATOIRES – DEMOLITION

- Périimètre d'intervention
- Périimètre de protection des arbres conservés (tronc et racines à protéger)
- Arbres existants abattus

Échelle 1/500°

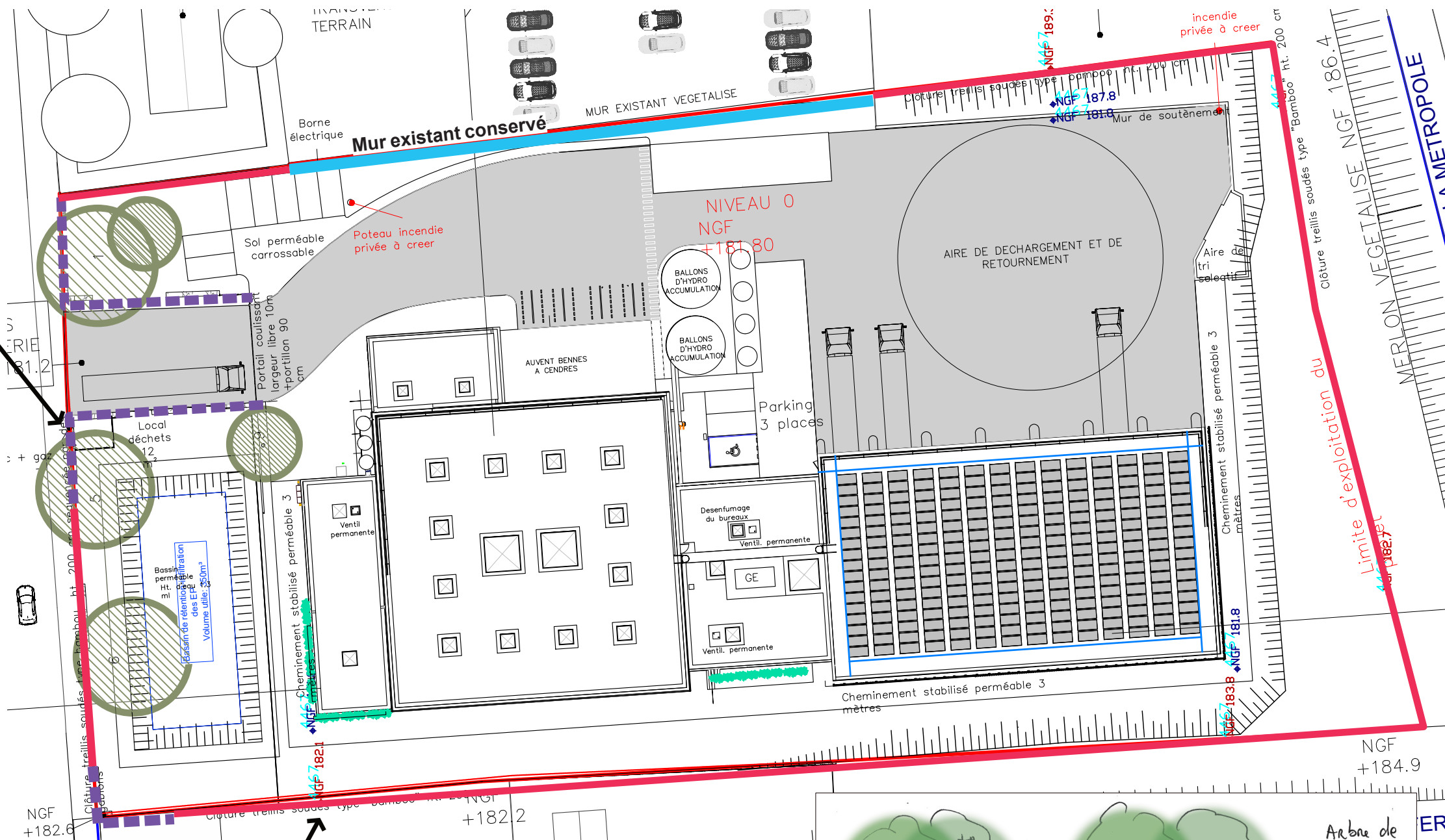


Plan de masse

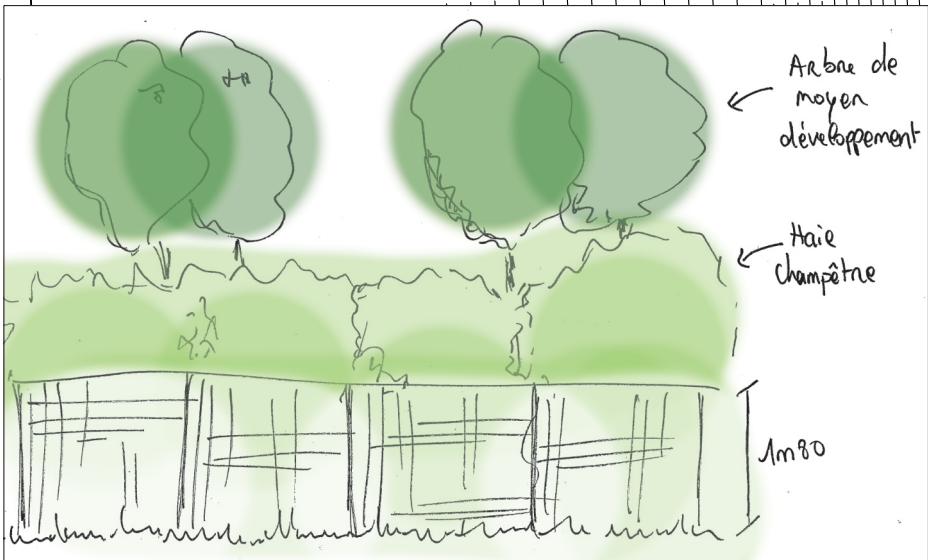


Plan des clôtures

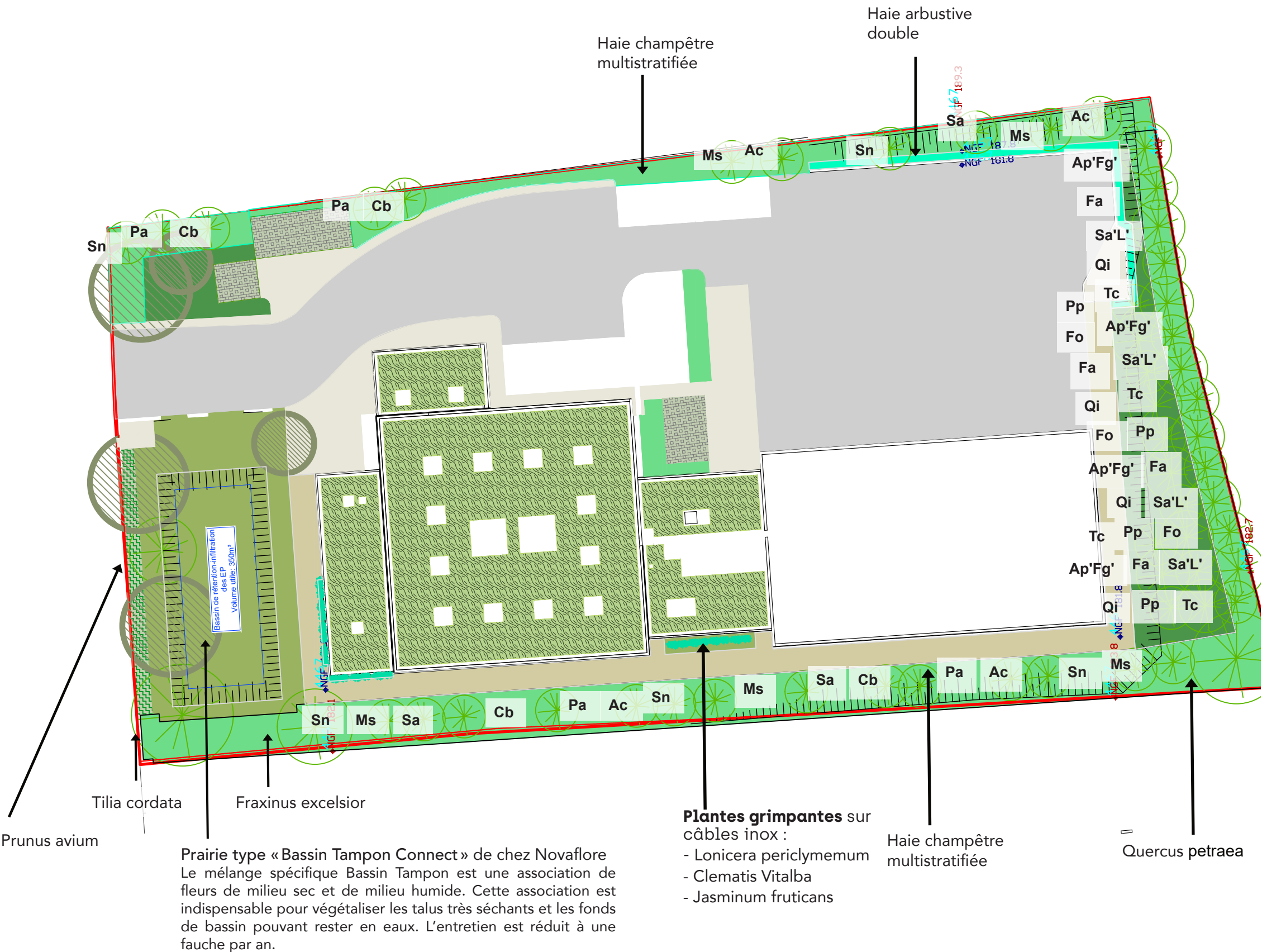
Façade Nord, sur rue :
Portail entrée : murets en gabions et clôture soudée type Bambou NORMACLO alternés.



Limites Ouest, Sud et Est :
Clôture treillis soudé type «bamboo» en limite de parcelle avec réhausse de cette clôture pour laisser un espace libre d'environ 10 à 15 cm sous la clôture pour passages à petite faune.
> Clôture agrémentée d'une haie champêtre.



Plan de plantation



LEGENDE

--- Périmètre d'intervention

Espaces verts

Arbres existants conservés

Arbres projet

Prairie rustique

Zone boisée

Haie champêtre multistratifiée

Haie arbustive double

Haie existante conservée

Toiture végétalisée

Plantes grimpante sur façade

Revêtements de sol

Enrobé

Revêtement perméable graviers

Sol perméable stabilisé

Evergreen

Nivellement

Point existant conservé

Point projet

Pente projet

pente 2%

Échelle 1/500°

Baliveaux :

Environ 30 essences plantées densément :

Ap'Fg' - Acer platanoides 'Farlake's green'

Fa - Fraxinus angustifolia

Sa'L' - Salix alba 'Liembde'

Qi - Quercus ilex

Pp - Prunus padus

Tc - Tilia cordata

Fo - Fraxinus ornus

Arbres dans la haie :

Sn - Sambucus nigra

Ms - Malus sylvestris

Sa - Sorbus aucuparia

Cb - Carpinus betulus

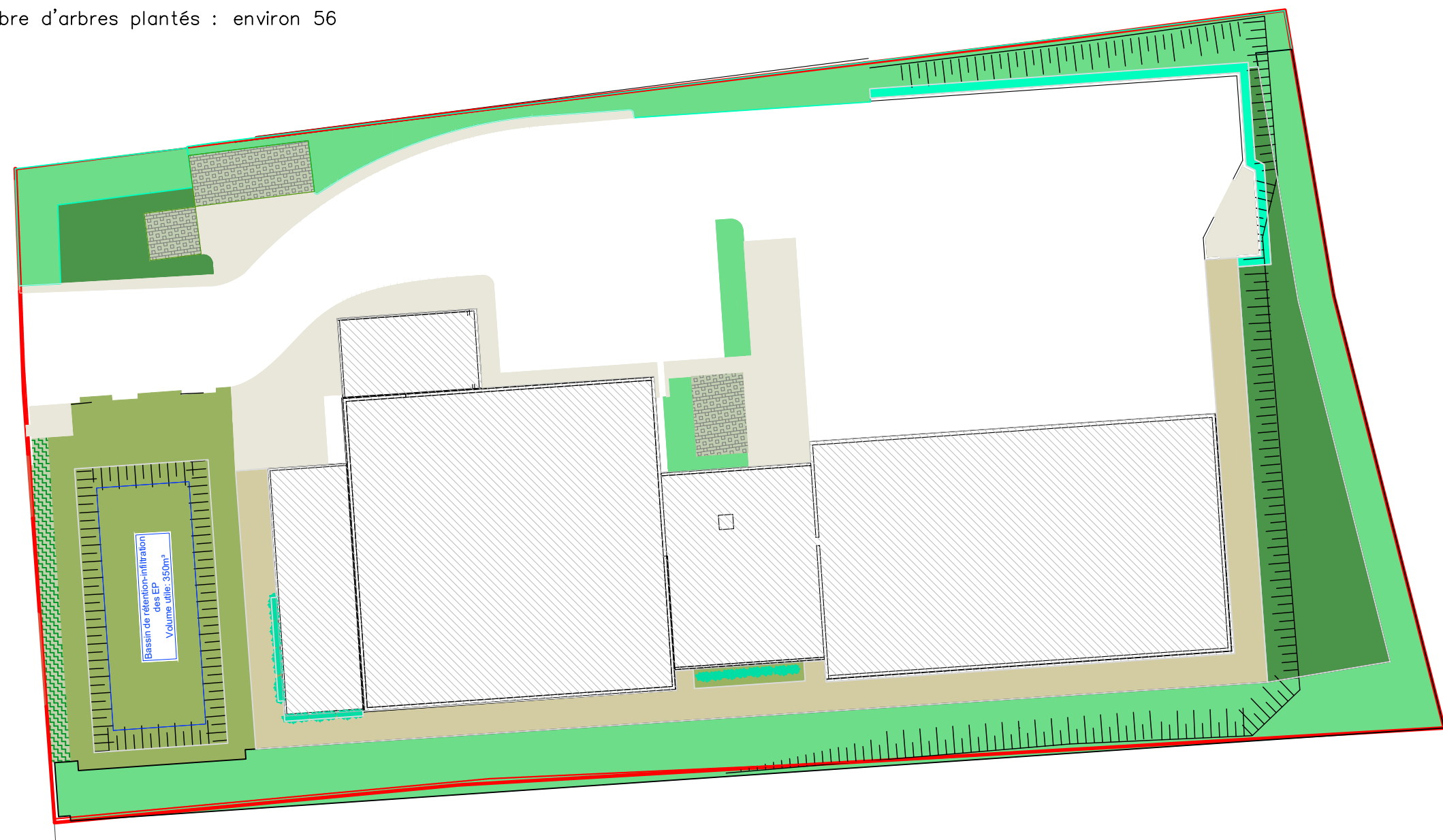
Pa - Prunus avium

Ac - Acer campestre

Surfaces

Surface de pleine terre : 2 643 m ²		Surface perméable : 3 752 m ²		emprise du bâtiment :: 2400 m ²	
	Haie champêtre multi-stratifiée : 1 435 m ²		Pavé engazonés Evergreen : 120 m ²		Surface imperméable: 2450 m ²
	Haie arbustive double : 53 m ²		Sol perméable stabilisé : 491m ²		
	Haie existante conservée : 60m ²		Sol perméable graviers : 485m ²	Surface d'exploitation totale : 8 589 m ²	
	zone boisée : 456 m ²				
	prairie rustique : 639 m ² dont 359 m ² de bassin de réétention				

Nombre d'arbres plantés : environ 56



Palettes végétale _ les arbres tiges et cépées

LES ARBRES TIGES [période de plantation : entre octobre et mars]

La biodiversité au coeur du projet

Les végétaux sont choisis pour leur localité, leur intérêt mellifère, leur capacité d’hébergement de la petite faune et leur résistance à la chaleur, garantissant leur pérenité avec des besoins faibles en entretien et en arrosage (hormis en période de reprise). Ils participeront à la végétalisation du site avec des intérêts variés suivant les saisons et les floraisons afin de créer des événements tout au long de l’année.



Chêne petraea :
Quercus rouvre
Mellifère _ marcescent,
Caduc
FP : 14/16- TA : 25m



Tilleul à petites fleurs :
Tilia cordata
Feuilles argentées,
Caduc
FP : 14/16- TA : 20m



Merisier :
Prunus avium
Mellifère, fleurs blanches au printemps
Caduc
FP : 14/16- TA : 15m



Frêne :
Fraxinus excelsior
Feuillage dorée à l'automne
Caduc
FP : 14/16- TA : 25m

LA LISIÈRE : BOSQUET DE BALIVEAUX [période de plantation : entre octobre et mars]



↑ Tassin la Demi Lune

Plantés densément et formant un filtre, ces arbres offrent une variété de couleurs et de textures d'écorces.



Acer platanoides 'Farlake's green'



Fraxinus angustifolia



Salix alba 'Liembde'



Quercus ilex



Prunus padus



Tilia cordata



Fraxinus ornus

FP : Force de plantation - TA : Taille adulte

Palettes végétale _ les haies



LES ARBUSTES [période de plantation : entre octobre et mars]



Ilex aquifolium :
Houx commun
Int : persistant



Ligustrum vulgare :
Troène commun
Int : semi-persistant



Viburnum tinus :
Viorne tin
Int : persistant



Elaeagnus umbellata :
Elaeagnus
Int : semi-persistant



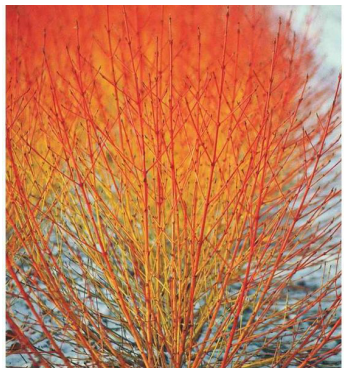
Noisetier
Coryllus avellana



Rosa Canina
Eglantier
Int : semi-persistant



Cornus mas :
Cornouiller mâle
Int : mellifère



Cornus sanguinea :
Cornouiller sanguin
Int : mellifère, bois décoratif



Crataegus monogyna :
Aubépine
Int : indigène, fruits



Viburnum opulus
Viorne obier
Int : mellifère, flo blanche



Groseillier
Ribes rubrum

LES ARBRES DE LA HAIE [période de plantation : entre octobre et mars]



Sureau noir :
Sambucus nigra
Caduc
FP : 14/16- TA : 6m



Pommier à fleurs :
Malus sylvestris
Caduc
FP : 14/16 - TA : 7 m



Sorbier des oiseleurs :
Sorbus aucuparia
Caduc
FP : 14/16- TA : 15m



Charme :
Carpinus betulus
Caduc
FP : 14/16 - TA : 25m

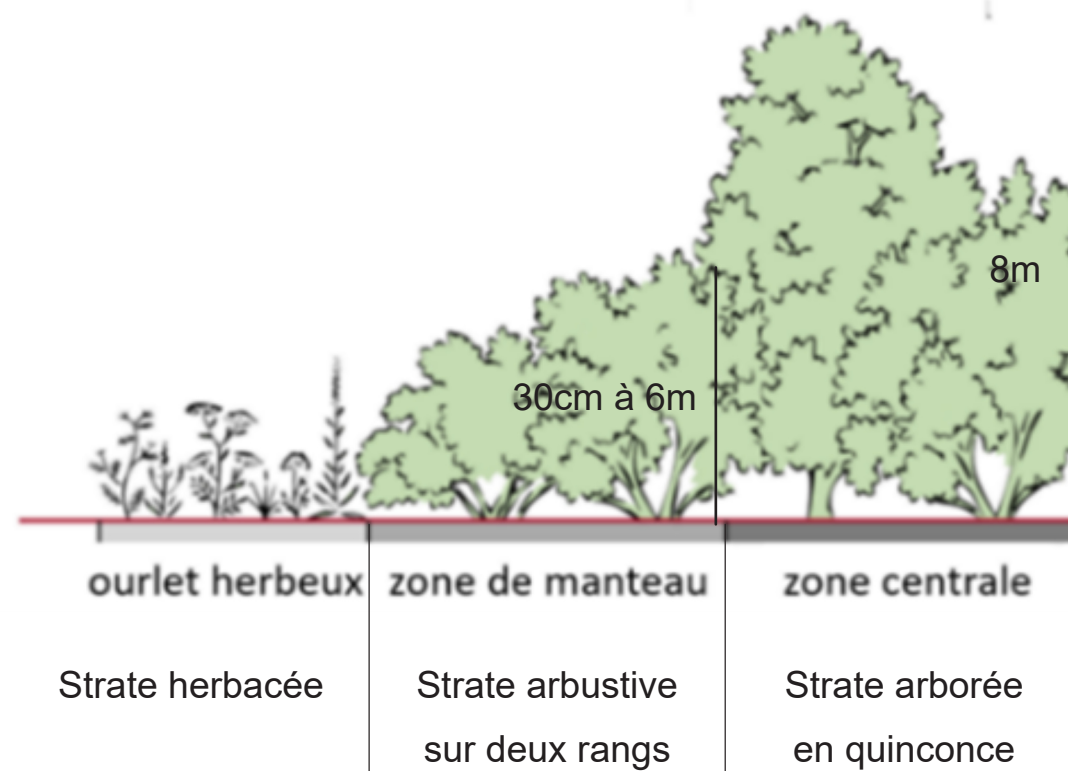


Merisier :
Prunus avium
Caduc
FP : 14/16- TA : 4m



Erable champêtre :
Acer campestre
Caduc
FP : 14/16- TA : 25m

Haie champêtre

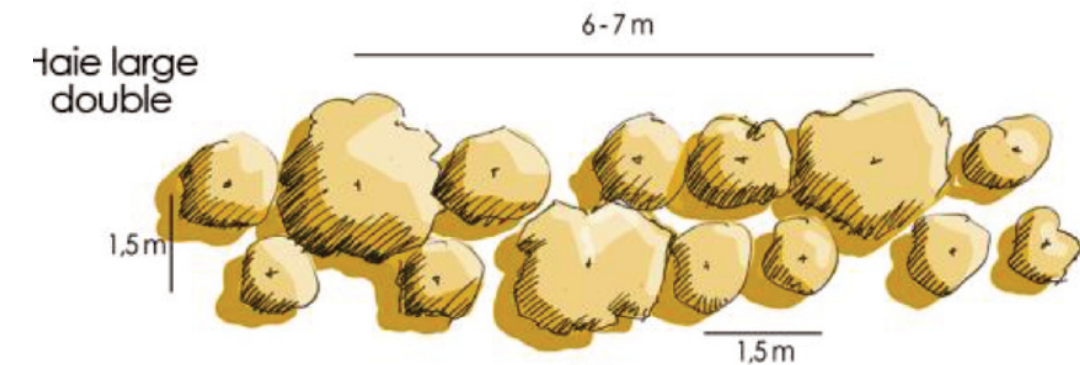


**- Il devra être planté seulement des espèces indigènes et locales.
(voir palette végétale ci-dessus)**

L'intérêt d'utiliser des plantes indigènes dans le cadre d'aménagements d'espaces verts est de leur permettre d'assurer différentes fonctions capitales pour les autres espèces :

- o Adéquation avec le sol du site : minéraux et eaux
- o Limitation des maladies
- o Limitation de l'entretien
- o Gîte d'accueil pour la petite faune
- o Source alimentaire pour les animaux : sources de nourriture pour les espèces mellifères (insectes, abeilles, etc.). Ces fonctions ne peuvent que partiellement voire nullement être remplies par des espèces non indigènes ou ornementales.

Haie double



Modalités de création des haies arbustives :

Des espèces indigènes adaptées aux conditions locales sont à privilégier avec une proportion de 30 à 40% d'arbustes à épines accompagnés d'arbustes qui produisent des baies nourricières.

L'hétérogénéité des haies est ciblée pour les rendre plus attractive pour la biodiversité. Ainsi, la disposition des différentes espèces doit être réalisée de manière irrégulière en veillant à l'alternance des espèces pour une dispersion hétérogène. Ces précautions visent à créer des sinuosités et des trouées qui optimisent le potentiel d'accueil de la faune.

Palettes végétale_une strate d'essences locales mellifères

LES GRIMPANTES SUR FAÇADES



Chèvrefeuille des bois
Lonicera periclymenum
Int : indigène _ Rusticité : -15°
TP : G9



Clématite des haies
Clematis vitalba
Int : inidigène _mélifère _
Rusticité : -29°
TP : G9



Jasminum fruticans
Jasmin jaune
Int : persistant_Rusticité : -12°
TP : G9

Plantation en pleine terre avec support de câbles métalliques (laisser un espace de 20cm entre les câbles et le mur).



LES COUVRES SOL



Hedera helix
Lierre
Int : persistant _ Rusticité : -15°
TP : G9



Geranium macrorrhizum
Géranium vivace
Int : semi-persistant _
Rusticité : -15°
TP : G9



Vinca minor
Pervenche
Int : persistant _ Rusticité : -15°
TP : G9



Gelchoma hederacea
Lierre terrestre
Int : persistant _ Rusticité : -15°
TP : G9

Mobilier de biodiversité_ favoriser la petite faune

Après analyse de la faune et de la flore recensée par le bureau d'études EODD en juillet 2023, des connexions écologiques et de la bibliographie, il apparaît que l'aire d'étude immédiate présente un intérêt globalement faible pour la biodiversité. Et aucune contrainte réglementaire n'est associée à ce site.

Cependant, Des contraintes réglementaires sont donc associées à l'avifaune, aux mammifères terrestres et aux reptiles. Des contraintes réglementaires sont également pressenties pour les chiroptères et les amphibiens.

L'aire d'étude immédiate présente des potentialités d'accueil pour la faune.

En ce qui concerne l'avifaune, quatorze espèces protégées sont jugées nicheuses potentielles sur site. Sont donc prévus :

- Installation de **nichoirs à oiseaux** (Moineau domestique, mésanges, Rougegorge familier); positionnés dans les arbres avec un trou d'envol orienté est-sud-est, à l'abri des vents dominants.
- 2 Nichoirs à moineaux sur le bâtiment
- 2 nichoirs à Rougequeue noir sur le bâtiment
- 3 nichoirs à mésanges dans les haies

Deux espèces protégées de mammifères terrestres sont notées au sein du site : le Hérisson d'Europe, espèce classée quasi-menacée en Rhône-Alpes, et l'Écureuil roux. Sont donc prévus :

- Les **clôtures sont donc surélevés (10cm minimum)** pour laisser passer la petite faune.

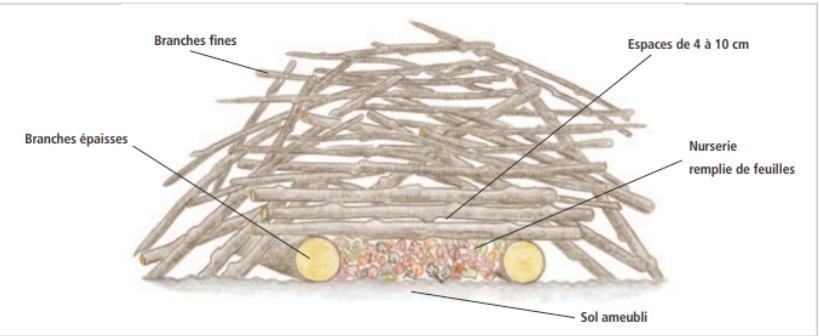
Pour les chiroptères, aucun inventaire acoustique n'a été réalisé mais l'aire d'étude immédiate présente plusieurs gîtes potentiels : arbres à cavités, vieilles maisons, ... Le boisement est également favorable à la chasse des chauves-souris et les lisières représentent un corridor de déplacement. Sont donc prévu :

- Installation de **3 nichoirs à chiroptères** : nichoirs semi-ouverts à poser en façade ou à intégrer dans la façade à une hauteur de 3 m minimum. positionner le gîte plein sud, en plein soleil, contre un mur extérieur ou un arbre, à l'abri des intempéries

- Installation de muret en **pierres/gabions** : zones de refuge pour la petite faune et de thermorégulation pour les reptiles ;

- Installation de **2 hibernaculums** : zones de refuge et d'hibernation pour la petite faune et pour les reptiles ;

- Installation de **haies sèche** : technique de reboisement qui consiste à empiler des branches et des débris végétaux pour favoriser la régénération naturelle de la végétation locale, créant ainsi un écosystème diversifié et résilient. ; réalisés à partir du bois des arbres qui n'auraient pas pu être préservés à l'échelle de l'opération ainsi que des tailles annuelles des arbres du site.



ABRIS POUR LA PETITE FAUNE



Haie sèche : établis à partir des tailles/ abattages d'arbres présent sur site.



Nichoir à chiroptères



Hibernaculum



Nichoir à oiseaux sur arbres existant



Muret en pierres



Passage à petite faune

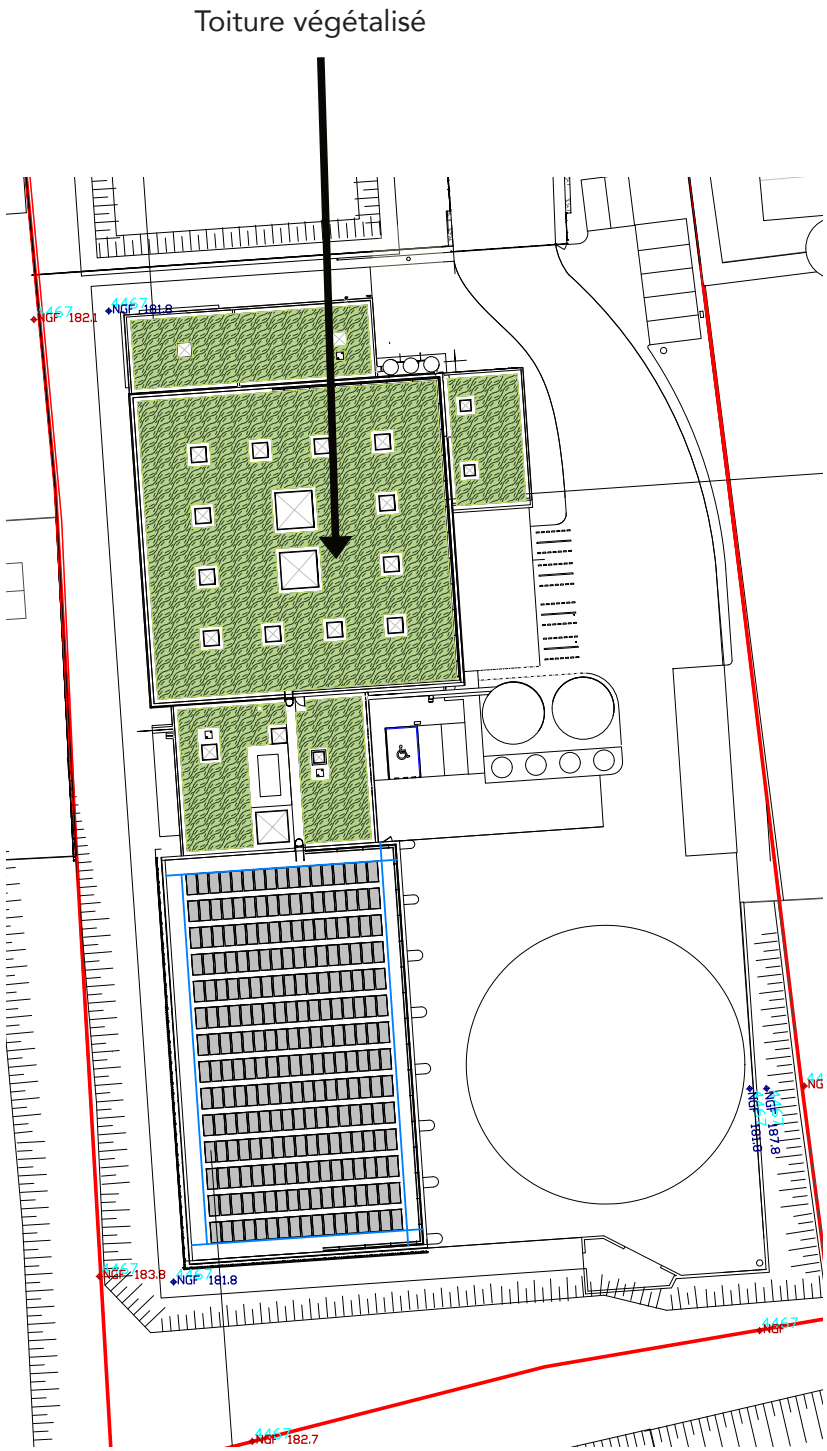
Toiture végétalisée _ favoriser la biodiversité

- Toitures semi-intensives (épaisseur de substrat comprise entre 12 et 30 cm) ;
- Toitures intensives (épaisseur de substrat supérieure à 30 cm).

Le principal intérêt des toitures végétalisées est d’y favoriser la création d’un biotope, c’est-à-dire un véritable « lieu de vie » pour la faune locale. Les plantes fournissent nourriture et gîte aux insectes, qui eux-mêmes seront consommés par des prédateurs (oiseaux, chauves-souris, etc.). C’est toute une chaîne alimentaire qui peut se développer.

Le projet prévoit la création de toitures végétalisées. Nous déconseillons de réaliser une toiture végétalisée extensive composée d’un recouvrement uniforme de sédum (peu favorable à la biodiversité), et nous préconisons une toiture de type semi-intensive ou intensive avec une biodiversité plus importante.

Systèmes	extensif	semi-extensif	intensif
Surcharge	de 60 à 180kg/m² (Nota : surcharge d’une couche de graviers (80 à 100 kg/m²))	de 150 à 350 kg/m²	de 600 à 2000 kg/m²
Support	varié, du fait d’une surcharge plus faible : béton, tôle acier nervurée (TAN) ou structure bois	léger comme l’acier, le bois ou le béton	implantation possible sur des structures supportant de fortes surcharges, principalement sur des toitures terrasses en béton
Pente	de 0 à 20% (jusqu’à 45% si aménagements spéciaux)	de 0 à 20%	0 à 5%
Substrat	éléments organiques (tourbe, compost, terreau de feuilles...) avec minéraux (pierre de lave, pierre ponce, argile expansée...)	éléments organiques (tourbe, compost, terreau de feuilles...) avec minéraux (pierre de lave, pierre ponce, argile expansée...)	terre principalement
Épaisseur du substrat	3 à 14 cm	12 à 30 cm	30 cm à 2 m
Plantation	sédum, mousse, graminées	sédum, mousse, graminées, arbrisseaux, plantes basses, gazon	plantes à fleurs ou à feuillage, graminées, petits arbustes, arbres etc.
Irrigation	caractéristiques proches d’un écosystème autonome : pas d’irrigation	oui	indispensable
Entretien	1 à 2 visites par an	4 visites par an	comme un espace vert ou jardin au sol



Conditions de réalisations :

- Le substrat est généralement composé de 90 à 95% de matières minérales et de 5 à 10% de matières organique (humus, compost, terreau, etc.). Le substrat devra être de granulométrie variée : mélange de graviers, sables et limons. Il sera également d’origine naturelle et locale : mélange de graves et de matériaux recyclés, comme par exemple, les briques et les tuiles concassées, plus légères et poreuses.
- D’un point de vue écologique, la toiture visera avant tout à diversifier les micro-habitats, en créant par exemple des zones de petits galets, des pierres, des briques concassées ou en installant du bois mort, des branchages, etc.

Gestion différenciée _ favoriser un entretien raisonné

*Plantations :

- Les plantations proviendront d'une pépinière locale en priorité, de façon à limiter les dépenses d'énergies et à favoriser la reprise des sujets, déjà adaptés au climat régional
- Le choix de végétaux ne nécessitant que peu de taille, et résistants aux insectes, maladies et sécheresse est privilégiée afin de limiter l'entretien et l'arrosage
- Un paillage perméable est mis en place au pied de chaque sujet, 10cm de BRF (bois raméal fragmenté) de provenance régionale

*Palette végétale choisie :

- Les végétaux sont rustiques et indigènes afin d'avoir des plantes adaptées aux contraintes du site
- Des essences végétales à faible besoin en eau et faible potentiel allergène sont choisies
- Une diversité plurispécifique dans les plantations de haies et de bosquets est prescrite
- La palette est équilibrée sur les 3 strates clé de végétation pour la faune : la strate basse herbacée (vivaces à fleurs et prairies fleuries) avec un mélange de graminées et de dicotylédones autochtones ou spontanées ; la strate moyenne arbustive (arbustes à fruits comestibles pour la faune et feuillage/branchage offrant des abris); et la strate haute arborée

*Entretien / Gestion différenciée :

Une gestion différenciée est mise en place sur l'ensemble du site :

- L'utilisation d'engrais minéraux sera proscrite ainsi que celle des traitements phytosanitaires chimiques, les engrais organiques et les traitements phytosanitaires biologiques sont favorisés.
- Une fauche différenciée est mise en place. Cette technique consiste à adapter la hauteur de la tonte à chaque espace en fonction de la fréquentation et du rôle de celui-ci.
- **Fauchage des prairies fleuries deux fois par an** : en juin puis en octobre à la fin des floraisons quand les fleurs sont montées à graines. Laissez la coupe sécher un peu au sol afin que les graines retombent sur le sol et réensemencent la prairie.
- **Fauchage des prairies de loisir** : elles peuvent être fauchées plus fréquemment, **environ toutes les 6 à 8 semaines**, pour maintenir une hauteur d'herbe propice aux activités récréatives.
- Les produits de fauche/taille pourront être conservés en place également répartis sur le sol si broyés, à défaut ils sont ramassés et pourront être composté sur place.

*Arrosage :

- L'arrosage sera diminué par l'utilisation d'un paillage des massifs (BRF) qui maintient l'humidité du sol, évite la pousse de plantes adventices et favorise la reprise des plantations. Ceci évite toute utilisation de désherbant chimique.

*Le mobilier et le traitement des sols :

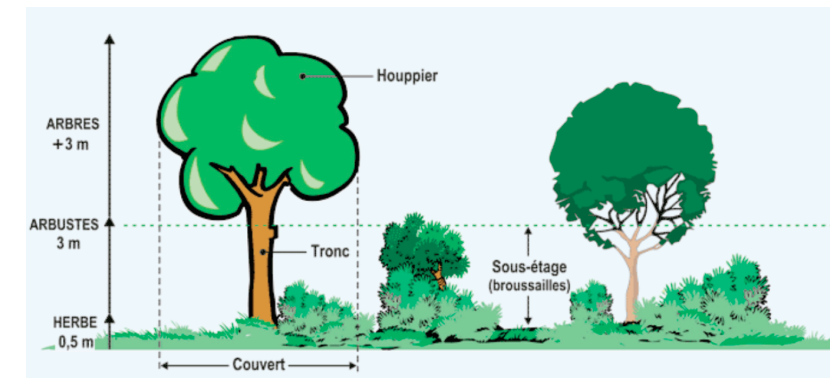
- Les revêtements perméables sont privilégiés dès que possible
- Les clôtures mises en place permettent le passage de la petite faune.
- Les matériaux locaux sont privilégiés

*La taille de la végétation existante:

- La taille raisonnée des arbres est une pratique essentielle pour maintenir la santé et la sécurité des arbres. Cette approche privilégie des interventions douces et ciblées pour préserver l'esthétique et l'intégrité des arbres. Elle consiste à retirer les branches mortes, malades ou dangereuses, tout en respectant la structure naturelle de l'arbre. Cette méthode permet de prévenir les chutes de branches, d'améliorer la pénétration de la lumière et de l'air, et de réduire les risques de maladies.

Elle a lieu une fois par an en automne.

L'entretien des végétaux et le fauchage des prairies seront réalisés en respectant les cycles saisonniers des végétaux et de la faune.



Strates végétales :
herbacées, arbustes, arbres



Paillage BRF :
Protection du sol, humidification,
diminution de l'arrosage.



Bâche biodégradable sous le
mulch sur les zones de massifs
pour limiter la concurrence
végétale.



Gestion différenciée :
Fauchage bi-annuelle des prairies.



Création d'une chaufferie biomasse

Croisement rue Guilloux / chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval
[69230]

9 Juin 2025

MAÎTRE D'OUVRAGE
SOLEV
20 Boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON
01.49.14.79.79

MAÎTRE D'OEUVRE
MENTHE
55 Avenue Gallie
69100 Villeurbanne
06.37.67.85.65

MOA



équipe

